

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 février 2022

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 4985)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 153

présenté par

M. Hetzel et Mme Bassire

à l'amendement n° 5 de Mme Faucillon

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.